

POURQUOI S’AFFILIER?

La différence entre un employé et un travailleur autonome est parfois artificielle. Même si vous êtes indépendant, vous travaillez souvent avec d’autres personnes. Vous devez vous accorder avec elles sur la répartition de vos tâches, l’organisation de votre travail, vos horaires ou vos congés. Il est souvent difficile de peser dans la balance et de discuter d’égal à égal face à votre donneur d’ordre ou votre patron, surtout dans les discussions sur les heures de travail ou la rémunération.

En tant que membre de la CSC, vous pouvez vous adresser à nous pour toutes les questions sur le droit du travail, que ce soit en tant que salarié ou indépendant.

L’ambition de la CSC est de défendre tous les travailleurs, sans distinction de statut, et d’offrir à chacun un service de qualité en ligne avec ses besoins spécifiques.

COMMENT S’AFFILIER?

Moyennant le paiement de votre cotisation mensuelle, vous êtes affilié à la CSC comme un autre travailleur avec l’accès à l’entièreté des services de la CSC, y compris le service United Freelancers dédié spécifiquement aux travailleurs sous statut d’indépendant.

Le montant de votre cotisation est de 17,32 € par mois (si vous êtes en incapacité de travail durant plus de trois mois, elle ne sera que de 10,87 € par mois).

De plus, en tant qu’indépendant, votre cotisation est déductible de vos impôts.



E.R.: Dominique Leyon, Chée de Haecht 579, 1031 Bruxelles - Juin 2019

**VOUS N’ÊTES PAS ENCORE
MEMBRE DE LA CSC OU
VOUS AVEZ DES QUESTIONS?**

+32.2.244.31.00
Unitedfreelancers@acv-csc.be



[Unitedfreelancers.be](https://www.unitedfreelancers.be)



facebook.com/unitedfreelancersbelgium



linkedin.com/showcase/united-freelancers



United Freelancers
Le syndicat pour
les travailleurs indépendants





LES TRAVAILLEURS AUTONOMES MÉRITENT AUSSI D'ÊTRE DÉFENDUS!

De plus en plus de travailleurs prennent, volontairement ou non, le statut de travailleur autonome, qu'ils soient kinés, consultants en informatique, journalistes, chauffeurs ou encore coursiers. Bien qu'ils travaillent dans une organisation pour un donneur d'ordre principal, souvent avec des collègues sous statut salarié, ils ne bénéficient pas de la même protection.

United Freelancers est un service de la CSC qui s'adresse à tous les travailleurs autonomes, pour autant qu'ils ne soient pas employeurs, particulièrement lorsqu'ils travaillent de manière régulière au sein d'une entreprise ou d'une institution:

- indépendants sans personnel, en personne physique ou en société, liés à un ou plusieurs donneurs d'ordre par une relation "B2B"/contrat de service;
- indépendants à titre complémentaire;
- travailleurs «occasionnels» (loi De Croo/loi sur le travail occasionnel).

DES SERVICES ADAPTÉS À VOS BESOINS

Soutien individuel

Nos experts...

- vous accompagnent dans vos démarches administratives;
- vous expliquent vos droits et vos devoirs;
- examinent vos projets de contrats;
- vous fournissent des contrats-types;
- ...

Assistance juridique

Nous intervenons pour vous dans le cadre de litiges et procédures devant le tribunal du travail (soit avec nos services juridiques, soit en mandatant un avocat). En cas de litige devant le tribunal de commerce ou le tribunal de première instance, la procédure est à votre charge, mais nous vous proposons des avocats partenaires compétents, aux tarifs clairs et négociés.

Si vous changez de statut (employé, chômeur ou ouvrier), vous conservez votre droit à l'assistance juridique sans devoir repasser par une période d'attente de six mois.

Défense et amélioration collective des conditions de travail

La relation entre un travailleur autonome et son client doit être équilibrée. Malheureusement, la réalité montre que le donneur d'ordre a davantage de poids et peut souvent imposer unilatéralement sa volonté.

La CSC est la seule organisation belge pour les travailleurs autonomes qui propose de négocier avec votre client ou patron. Nous défendons vos intérêts au niveau de l'entreprise, du secteur, ainsi qu'au niveau national. C'est ainsi que nous obtenons les meilleurs résultats. Ensemble, nous renforçons votre indépendance.

Soutien professionnel

Vous bénéficiez également d'avantages auprès d'un certain nombre d'organisations partenaires. Quelques exemples: une assistance à tarif réduit dans les domaines de la comptabilité et de la fiscalité, des assurances, de l'encaissement des factures,...

